

# B O N N E

# A N N É E

# 2 0 1 7

## Gresse Info n°34

## Édito

Chères Gressoises et chers Gressois,

Ce nouveau numéro du Gresse Info salue l'année 2017, vous transmet mes sincères vœux pour une année nouvelle qui vous soit agréable, riche en échanges harmonieux avec vos proches et la poursuite de vos réalisations personnelles.

L'année 2016 a été active en plusieurs domaines :

**Autour de nous** : réflexions et échanges avec la communauté de communes sur sa situation financière qui nous affecte bon gré mal gré. Ceci est d'autant plus important que notre situation financière est également préoccupante et ne nous laisse

que peu de marge de manœuvre, voire quasi aucune. Je redis ici ce que j'ai exprimé à la communauté de communes : toutes les pistes d'économie doivent être mises en œuvre ; même le rendu de compétences. J'ai appliqué au tourisme, dont j'ai la charge, mes propos. Etant le maire de la première commune touristique du Trièves et directement impliqué, je suis parfaitement conscient des difficultés engendrées mais seule une structuration adaptée à nos moyens permettra d'agir efficacement.

**Tourisme** : une année complète de fréquentation du cinéma nous convainc dans nos choix et nous encourage à poursuivre cette expérience. Je salue l'investissement de celles et ceux qui ont participé à ce succès.

Le conseil municipal se prononcera bientôt sur les modalités de gestion de l'Odyssée Verte, à l'étude actuellement après le retrait de l'exploitant de cette attraction touristique pour laquelle nous avons beaucoup investi. Nous continuons à penser, malgré tout, que l'Odyssée Verte mérite autre chose qu'un demi-succès de curiosité ; une preuve récente est l'attention des reporters de France 3.

Une première exposition de peinture cet été à la Maison du Grand Veymont a eu un bon succès ; Bravo aux initiateurs de cette animation culturelle. A poursuivre bien sûr.

GRESSE INFO N°34 - [www.gresse-en-vercors.fr](http://www.gresse-en-vercors.fr)

Directeur de la publication : Alain Rougale, Maire.

Mairie - Place du Dr Cuynat  
38650 GRESSE EN VERCORS

## Édito (suite)

**Maison du Grand Veymont** : après de nombreuses difficultés techniques, celle-ci est enfin chauffée par la récupération des calories produites par l'usine à neige. Les premiers relevés nous confirment une baisse de la consommation électrique. Tout n'est pas terminé car les automatismes nécessitent encore des réglages uniquement exécutables lorsque nous fabriquons de la neige de culture. Nous pouvons cependant maintenant envisager la mise en place de la maintenance.

**Station d'épuration des eaux usées** : cette épée de Damoclès continue à mobiliser les énergies, les compétences et les finances. Je remercie ici nos soutiens qui se sont positionnés : l'Etat et le Département.

J'ai tenu informé Monsieur le Préfet de l'évolution du dossier en lui précisant que la commune avait pris ses responsabilités en ajustant le prix de l'assainissement à l'emprunt prévu. Il reste aujourd'hui en attente la réponse de l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, le financement de l'avance de TVA n'est toujours pas réglé ; celui-ci serait en tout cas insupportable par notre budget.

**Les Dolomites** : Même s'il s'agit d'un espace privé nous ne pouvons être indifférent au plus grand ensemble immobilier du territoire et *a fortiori* de notre commune. A notre initiative, des rencontres ont eu lieu avec le responsable de l'immobilier de montagne d'Atout France, avec madame la Vice-Présidente du département, Chantal Carlioz, en charge du tourisme et des stations. Cette problématique est générale aux stations de montagne ; des pistes existent pour redynamiser l'attraction touristique et commerciale de ces espaces. Pour sa part la commune continue d'être attentive à l'évolution des Dolomites et soutient le syndic et les propriétaires actifs, mobilisés pour leurs biens.

Nous avons été toute l'année vigilants aux besoins quotidiens de nos concitoyens, attentifs à notre école, encourageant nos nombreuses associations à poursuivre leurs actions, associations qui sont la richesse humaine de notre commune.

Les services municipaux ont été à la hauteur de leurs missions et même des challenges qui se sont présentés. Avec leur soutien et leur compétence nous poursuivrons la surveillance des coûts, la quête d'économie de fonctionnement et l'optimisation de nos moyens.

J'attire votre attention sur l'article rédigé par notre secrétaire général résumant cette année d'action communale.

En vous renouvelant mes vœux de bonne année et vous présentant ceux du Conseil Municipal.

Soyez assurés de mes sentiments dévoués.



ALAIN ROUGALE

VP TOURISME ET SENTIERS CDC TRIÈVES  
MAIRE

### MAIRIE ET AGENCE POSTALE : NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL

Au vu de la très faible fréquentation de l'agence postale communale le samedi (3,5 opérations par samedi en moyenne en 2016) et au vu de la sollicitation des habitants en mairie les mercredis matins, **À COMPTER DU 30 JANVIER 2017, LA MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE COMMUNALE SERONT OUVERTES AU PUBLIC :**

Tous les matins du lundi au vendredi, **mercredis matins** inclus.

L'agence postale communale sera **fermée les samedis matins**.

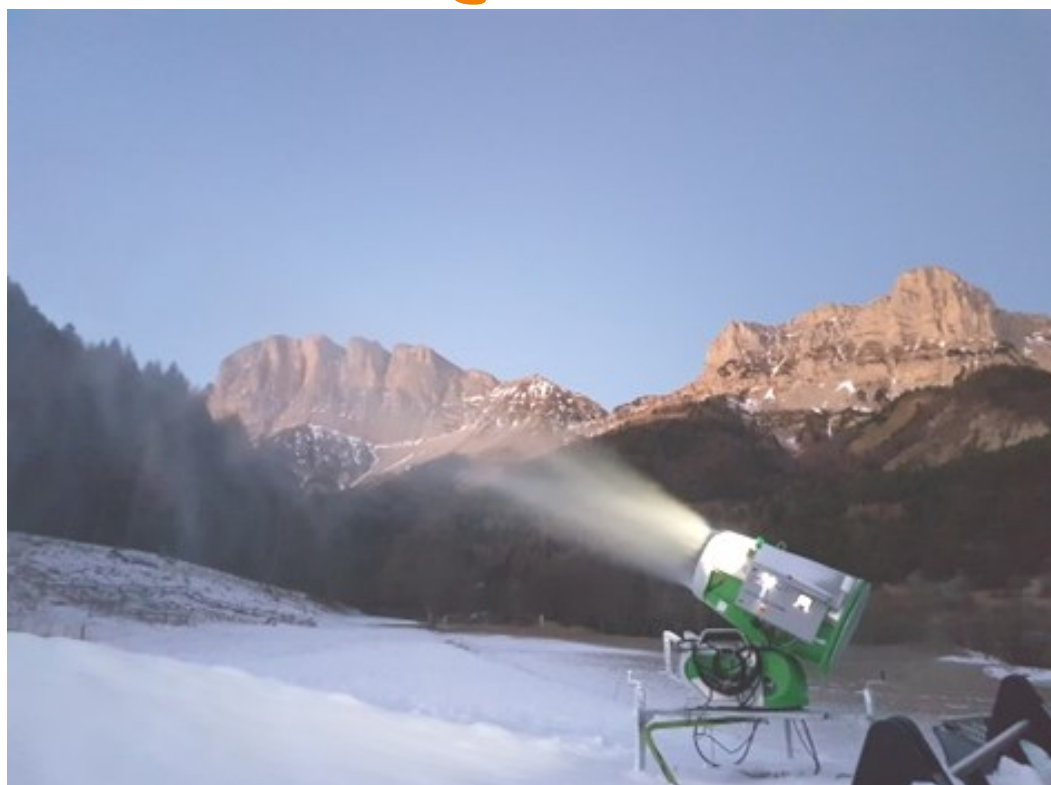
# Remontées mécaniques

## DE NOUVEAUX EN-NEIGEURS

Après avoir constaté à maintes reprises le déficit de neige sur le secteur du Blavet et afin d'optimiser le jardin d'enfants et de permettre aux plus jeunes skieurs de débiter dans de bonnes conditions, des travaux de pose de nouveaux enneigeurs près et autour du télésiège du Blavet, ont été réalisés.

Le conseil d'exploitation a voulu que la Régie travaille sur ce point qui n'était pas une nouveauté car lors de la construction de l'usine à neige nos prédécesseurs l'avaient déjà prévu mais, faute de moyens et de temps, ne l'avaient jamais finalisé.

Profitant des plans de financement lancés conjointement par la région et le département sur l'aide aux stations pour la neige



de culture, nous avons déposé ce projet qui n'était pas des plus simples en raison des délais très courts .

C'est ainsi qu'en moins de 6 mois nous avons traité les éléments suivants : le droit de passage, le montage des dossiers de subventions et le choix du constructeur avec appel

d'offre et réalisation.

Les travaux réalisés ont permis, malgré le manque de neige du début de saison, l'ouverture du télésiège école, de la piste du Babar et de l'enneigement du jardin d'enfants, afin de lancer l'activité de l'ESF et surtout de répondre présent à notre clientèle.

### FICHE TECHNIQUE

- Montant des travaux : 188 000€
- Longueur : 500ml
- Puissance : 150 kw
- Débit : 70 m<sup>3</sup> à 40 bars
- Nombre enneigeurs : 2 achetés et 1 prêté pour la saison

### Entreprises intervenantes :

- Entreprise Sufag pour le matériel (canon, tuyau, pompe, automatisme)
- Entreprise Pelissard en génie civil (pelleteuse et matériel de fouille)
- Régie Municipale de Gresse en Vercors pour la pose, câblage, mise en place, essai et exploitation.

# Vie communale

## ÉTAT CIVIL 2016

### DÉCÈS

- Mr Daniel BARS décédé le 9 février
- Mr Bruno DELAUNAY-MARTIN décédé le 10 février
- Mr Jean-Jacques VANDROUX décédé le 11 février
- Mr Guy ZANARDI-GIRARD décédé le 13 septembre

### MARIAGE

- Priscilla LEROY et Damien LIMOUSIN le 11 février.

## LE CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N°8

Près de l'Hôtel « Le Chalet », sur le mur de l'élégant four à pain de Mimi Martin, peut-être votre regard a-t-il été attiré par un panneau au fond bleu dont les lettres commencent à disparaître au fil des saisons ?

L'association « **Gresse-en-Vercors, histoire et patrimoine** » souhaite restaurer ces modestes mais précieuses planches probablement installées là entre 1884 et 1890.

Au printemps 2017, l'un de nos adhérents va leur redonner des

couleurs et redessiner ces lettres lues par des générations de voituriers, d'automobilistes et de promeneurs.

Je sens certains d'entre vous sceptiques ! Cette action est-elle bien utile en ce XXIème siècle friand d'efficacité, de rationalité et de signalétique aussi moderne que pimpante ?

Pour tous les passionnés de notre histoire, ce précieux panneau témoigne pourtant du long combat de la communauté gressoise pour désenclaver la haute vallée de la Gresse.

Dans son livre « **Gresse-en-Vercors, du passé à l'avenir** », Georges Martin nous rappelle que, privée de routes carrossables, la commune de Gresse a dû vivre, pendant plusieurs siècles, repliée sur elle-même pour la plus grande gêne de ses habitants.

Aujourd'hui, il nous est difficile d'imaginer que pendant très, très longtemps le chemin le plus fréquenté pour rejoindre Monestier-de-Clermont n'était pas celui des gorges des Baumettes mais celui du Serpaton. La lecture des registres de délibérations nous donne d'ailleurs de précieux renseignements sur les habitudes et usages de nos anciens en matière de déplacements.

L'une d'elles en date du **24**

**août 1854** valide le classement du chemin de Monestier à Gresse par la montagne de l'Aup.

*Monsieur le Maire expose au Conseil que par suite de l'établissement du marché hebdomadaire au Monestier-de-Clermont et des quatre foires qui s'y tiennent à diverses époques, le chemin rural n°1 de Gresse à Monestier est un passage très fréquenté dans la belle saison, non seulement par les habitants de Gresse mais encore par ceux de diverses communes du département de la Drôme qui traversent la montagne pour se rendre au Monestier.*

*Ce chemin, enfin, est encore pratiqué par le Monestier même et les communes environnantes de plusieurs cantons pour se rendre à Gresse à l'époque des foires ou autres.*

*En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de demander que ce chemin soit classé vicinal ajouté au tableau sous le n°5.*

Si du Serpaton, la vue à 360° est superbe, ce n'est pourtant pas la voie idéale pour écouler les productions forestières, laitières, agricoles, artisanales, fruits des activités d'une communauté particulièrement active qui compte alors près de

# Vie communale

## LE CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N°8 (SUITE)

900 habitants.

Pendant toute la seconde moitié du XIXème siècle, les équipes municipales de Martin Chomat, Urbain Martin et Théophile Reboul vont défendre les intérêts de leur communauté et prendre des décisions essentielles pour le développement du pastoralisme, la scolarisation des enfants, priorité constamment affirmée, la création de la Fruitière ou la construction de la Maison commune...

Mais ils surent aussi mobiliser toutes les énergies pour désenclaver la vallée en transformant le chaotique **chemin vicinal** entre Monestier et Gresse par les Baumettes en **Chemin de Grande Communication**.

En 1884, après 40 ans de longs efforts, leur pugnacité est enfin récompensée, la haute vallée de la Gresse sort de son isolement.

Aujourd'hui, notre immense territoire de 8112 hectares est maillé par un étonnant réseau de chemins d'exploitations, ruraux ou vicinaux, sans oublier les **Freys**, larges corridors réservés aux passages des troupeaux.

Sachons les parcourir, les entretenir pour découvrir ou redécouvrir notre belle commune sous ses aspects les plus mystérieux.

## INFORMATIONS P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Depuis septembre 2015 la commission PLU composée de Marie-Ange Nouens, Cyril Cotte, Sébastien Vallier et Frédéric Martin s'est réunie de nombreuses fois afin de modifier les éléments bloquant la validation du document.

Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été approuvé en juillet 2016.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commerciale, le développement économique et les loi-

sirs, retenus pour l'ensembles de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Enfin, il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain.

Entre les retards administratifs divers et les nouvelles lois applicables (Grenelle 2, loi Alur, loi Macron...) la finalisation du dossier a pris du retard.

De plus, un courrier de la préfecture a bouleversé le planning prévu initialement.

L'urbaniste en charge de la réalisation du PLU est en train d'intégrer au dossier la prise en compte de ce courrier au sujet des limitations de construction liées à la problématique de l'assainissement, et de compléter le diagnostic eau/assainissement.

En termes d'échéances, la réunion avec les personnes publiques associées est prévue début février.

L'arrêt du PLU est prévu pour la mi-février. Suivra une enquête publique en juin avec l'approbation en juillet et une mise en application en septembre.

La commission PLU

# Vie communale

## SERVICES MUNICIPAUX : RETOUR SUR L'ANNEE 2016

L'année 2016 a été marquée par le départ en retraite de Marc ALGOUD, l'un des plus anciens agents du service technique de la commune, qui n'a pas été remplacé. Les missions principales des services techniques ont été effectuées comme chaque année :

- Tonte : les bords de route, les talus, les espaces verts
- Coupe ou élagage de certains arbres (derrière les garages des HLM, autour du terrain de tennis, aux Dolomites, aux Centaurées...)
- Entretien de chemins communaux (élagage, élargissement, entretien des fossés, nettoyage des radiers, traçage de saignées...)
- Travaux d'ouverture et de clôture de la piscine, et entretien journalier pendant toute la période d'exploitation
- Contrôle et entretien journalier de la station d'épuration et surveillance des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Traçage de voirie : places de parking, arrêt bus, places handicapées...
- Fleurissement et embellissement des jardinières et bacs à

fleurs de la commune

- Travaux courants de maintenance et petites réparations dans les bâtiments (lasures, peinture, remplacement de luminaires ou pièces de tableaux électriques, plomberie...)
- Montage et démontage des équipements neige sur les engins (étraves, lames, chaînes, saleuse...) et pose des jalons sur la voirie communale
- Déneigement tout l'hiver pendant les périodes de neige

**Outre les missions habituelles, certains travaux spécifiques ont pu être réalisés :**

- Aménagement complet des locaux au 1<sup>er</sup> étage de la piscine. Cette partie du bâtiment, inachevée, est désormais terminée et prête à l'usage.
- Rénovation du hall d'accueil du cinéma.
- Aménagement d'un nouveau local d'archives au sous-sol de la mairie afin de permettre de conserver dans les meilleures conditions possibles les données sensibles de la commune.
- Rénovation des bancs de la commune, de la barrière du sentier de l'eau.
- Réparation des portes des locaux des pompes à l'alpage du Serpaton
- Déménagement de la biblio-

thèque dans le bâtiment de l'office du tourisme avec découpe des étagères pour s'adapter à la salle voutée.

- Poursuite de la sécurisation des accès au réseau d'eau potable (alarmes anti intrusion, changement de serrures, pose de cadenas...)
- Suivi du chantier de chemisage des canalisations du réseau d'assainissement entre la station et le village.
- Ajout d'une bande piétonne reliant le village au rond-point
- Suppression d'anciens escaliers béton aux Centaurées et pose de nouveaux escaliers métalliques



Local des archives,



1er étage de la piscine

# Vie communale

## SERVICES MUNICIPAUX : RETOUR SUR L'ANNEE 2016 (SUITE)

- Ajout d'un luminaire place arrière du bâtiment B des Centaurées
- Pose de cimaises dans la MGV et ajout d'un micro-onde dans la salle hors sac pour améliorer les conditions d'accueil.

**Le travail courant des services administratifs de la commune (accueil du public, état civil, urbanisme, suivi budgétaire et comptable, préparation, rédaction et suivi des délibérations des conseils municipaux, des arrêtés municipaux, mise en œuvre des arrêtés préfectoraux, suivi des marchés de travaux, des subventions, suivi des inscriptions à l'école, à la cantine et au périscolaire, affichage et mise en ligne des informations destinées aux habitants...) a lui aussi été marqué par plusieurs grands chantiers, souvent peu visibles des habitants :**

- Processus national de dématérialisation des échanges avec le comptable public, la préfecture : désormais de plus en plus d'échanges de documents et de flux financiers sont effectués par transfert informatique, et signé électroniquement par

les élus, ce qui a nécessité des modifications importantes dans les procédures de travail, l'archivage des données et l'utilisation des applications informatiques.

- La sécurisation des échanges informatiques : mise en place de sauvegardes journalières de l'ensemble des données de la mairie en interne sur plusieurs disques séparés et en externe via un stockage sur un serveur détenu par une société grenobloise soumise au droit français de confidentialité des données.

- Archivage informatique systématique des contrats, des conventions, des délibérations, des arrêtés municipaux, des actes d'état civil, des actes d'urbanisme

- Changement du site internet de la mairie, qui contient à présent de nouvelles rubriques et davantage d'actualités. L'objectif est de peu à peu mettre à disposition du public et des habitants le maximum d'informations en ligne.

- Améliorer les délais de réponses aux sollicitations des usagers : tâcher dans la mesure du possible de répondre à toutes les demandes dans le délai le plus court possible.

- Renégociation de beaucoup de contrats de prestation avec des tiers, afin d'optimiser les

économies sur le fonctionnement de la commune (contrats d'assurance, de téléphonie, de copieurs...).

- Optimisation des contrats d'électricité sur les bâtiments de la commune et suivi de la consommation énergétique des bâtiments (changement de radiateurs, gestion programmable du chauffage...). Ce travail a permis de réaliser de réelles économies de fonctionnement.

- Gestion du planning, suivi des utilisations, des locations et de l'entretien des salles de la Maison du Grand Veymont.

- Relance du cinéma municipal : depuis juillet 2015 et l'achat du projecteur numérique, les séances ont été maintenues au rythme d'une séance par semaine le samedi soir, et jusqu'à 4 séances semaine pendant les périodes de forte affluence touristique. Depuis juin 2015, les 128 séances ont accueilli plus de 5000 spectateurs et généré près de 30 000 € de recettes.

- Finalisation de nombreuses opérations de travaux et récupération de l'ensemble des soldes de subventions afin de concentrer les efforts en 2017 sur le très gros chantier de la réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune.

# Trièves

## FONDS DE REBOISEMENT DU TRIÈVES

La forêt du Trièves s'appauvrit, nous avons la possibilité d'inverser la dynamique !

### POURQUOI PLANTER EN TRIÈVES ?

➡ **Une forêt vulnérable** : 40% de la superficie du Trièves est couverte de forêt. Les parcelles forestières, qui ont un objectif de production, souffrent de problèmes de régénération naturelle liés, entre autre, au réchauffement climatique et sur certains secteurs à la pression du gibier.

➡ **Un espace à partager et préserver** : En plus de sa fonction de production, la forêt rend des services indispensables à la vie (qualité de l'eau, lutte contre l'érosion et le changement climatique, biodiversité) et au bien-être de nos concitoyens. Les arbres représentent de précieux alliés pour notre avenir.

➡ **Une filière économique en difficulté** : Actuellement, dans les forêts, sont récoltés les bois arrivés à maturité. Du fait du déficit de régénération naturelle, les parcelles ne peuvent se reconstituer en quantité et qualité pour assurer la survie de la filière. A l'horizon 2030/2040, les professionnels

DISPOSITIF  
D'AIDE  
pour L'AMÉLIORATION  
DES PEUPELEMENTS  
FORESTIERS

Trièves

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

craignent une rupture des possibilités de récolte du bois d'œuvre en Trièves.

### LE FONDS DE REBOISEMENT

Pour faire face à ce constat d'appauvrissement des peuplements forestiers, une réflexion collective a été menée avec les acteurs de la filière bois pour donner naissance au fonds de reboisement. Ce fonds est issu de l'enveloppe attribuée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à la Communauté de Communes du Trièves (CCT) dans le cadre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ce fonds d'aide est destiné aux propriétaires de forêts publiques ou privées.

Les travaux d'amélioration des peuplements et de reboisement permettront d'agir pour produire du bois d'œuvre, d'assurer l'avenir de la ressource bois et de favoriser l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

➤ **Taux d'aide publique : 70 %**

➤ **Les conditions d'éligibilité :**

- Être propriétaire forestier privé (individuel ou en regroupement)
- Avoir un projet de reboisement ou d'amélioration du peuplement répondant aux recommandations du cahier des charges défini par le comité technique de la charte forestière du Trièves.



# Trièves

## FONDS DE REBOISEMENT DU TRIÈVES (SUITE)

- S'engager à certifier sa parcelle forestière à PEFC ou équivalent.



La certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent) apporte des garanties sur la gestion durable de la forêt. De la ressource aux consommateurs, cette chaîne de traçabilité concerne également toutes les activités de la filière.

### » Les dépenses éligibles:



Achat des plants et protections de gibier \*



Travail du sol et plantation\*

\* sous condition de respect du cahier des charges

## Renseignez-vous !

Communauté de Communes du Trièves  
Marie Chenevier  
04 76 34 49 16 / m.chenevier@cdctrieves.fr

[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)



Action réalisée dans le cadre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par la Communauté de Communes du Trièves, en partenariat avec l'Association Forestière Trièves Beaumont Matheysine et le soutien de l'ONF et du CRPF.

## Le Cahier des charges

Les opérations de (re)boisement ont un coup pour le propriétaire. Par conséquent, elles doivent être particulièrement réfléchies. C'est pourquoi le cahier des charges a pour objectif d'orienter les choix du sylviculteur (essences, mode opératoire de plantation) pour maintenir l'équilibre de l'écosystème forestier, sa productivité en prenant en compte les spécificités du territoire (changements climatiques, gibier...). Il définit les dépenses éligibles pour bénéficier du fonds de reboisement.

Le cahier des charges est issu de l'association :

- Des résultats de l'étude diagnostic sylvicole des principaux massifs forestiers du Trièves, financée par la CCT en 2016.
- Et d'un travail commun entre les services de la CCT, le CRPF, l'ONF, l'AFTBM et la Fédération de Chasse.

**L'attribution des aides pour les travaux de reboisement ou d'amélioration de peuplements fonctionnelle par appel à projet. Le 1er aura lieu en début d'année 2017. Les travaux devront être finalisés courant 2018.**

### ATTENTION

**aucune dépense ne doit être engagée avant signature d'un contrat avec la CCT**

# Cet hiver

Durant le mois de février, la station accueille de nombreux touristes et locaux qui viennent profiter de nos montagnes. Un certain nombre d'activités et d'animations leurs sont proposées.

## TOUTES LES SEMAINES

Venez découvrir les secrets de la neige et des avalanches avec Muriel, pisteuse et secouriste, tous les **lundis** à 18h au cinéma Le Scialet (Gratuit).

Les **mardis**, testez votre créativité en famille lors des après-midi *Bonhomme de neige*. De 13h30 à 16h30, au pied des pistes (Gratuit).

Les **mercredis** matin, la station vous propose des visites de l'usine à neige et des dameuses (Gratuit). N'oubliez pas de réserver à l'avance : 04 76 34 30 04

Les **jeudis**, partez à la chasse aux Zoorigami lors d'un jeu de piste autour de la station (Gratuit, départs entre 13h30 et 15h30 au chalet des animations, au pied du Bessard). Et le soir, à 19h, descente aux flambeaux et green chaud offert par l'association GEVA.

## LES ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER :

**Samedi 4 février** : « La Nuit du Grand Veymont », trail blanc semi-nocturne.

[nuitdugrandveymont.raidsaventure.fr](http://nuitdugrandveymont.raidsaventure.fr)

**Mercredi 15 février** à 20h : concert de la Chorale des Sinaudoux à l'église.

**Samedi 21 février à 20h** : Loto du ski club. Infos au 06 74 97 36 64

**Samedi 28 février** : Loto du sou des écoles et carnaval

**Vendredi 3 mars** à 18h30 : « Nocturnes du Trièves », course en relais de ski nordique. Infos au Foyer Nordique : 04 76 34 31 27

Pour plus d'informations, contactez l'Office de Tourisme.

## OFFICE DE TOURISME

**Nouveau N°**  
**04 82 62 63 50**

### Accueil du public :

**Du 03 janvier au 03 février**  
Lundis, mercredis et samedis.  
De 9h à 12h et de 14h à 17h.

### Du 04 février au 05 mars

Tous les jours.  
De 9h à 12h et de 14h à 18h.



*Le Scialet*

**DU 4 FEVRIER AU 4 MARS, LE CINEMA « LE SCIALET » PROPOSE 4 SÉANCES PAR SEMAINE :**

- Séances familiales les mercredis et vendredis à 18h
- Séances habituelles les mardis et samedis à 20h30

**LES TARIFS** restent inchangés :  
Adultes : 7€ ;  
Enfants (- de 14 ans) : 4€  
Abonnement 10 séances : 55€

**RETROUVEZ LA PROGRAMMATION** sur le site internet de Gresse-en-Vercors et sur Facebook.



[Facebook.com/cinegresse](https://www.facebook.com/cinegresse)



[www.gresse-en-vercors.com/cinema.htm](http://www.gresse-en-vercors.com/cinema.htm)

# Au fil des générations

## ENTRE PASSÉ ET AVENIR : LA BELLE HISTOIRE DE L'HÔTEL « LE CHALET »

Après plusieurs mois de travaux, l'Hôtel le Chalet appartenant et exploité par la famille Prayer, a de nouveau ouvert ses portes le 17 décembre dernier. Christophe Prayer est fier de nous montrer les travaux faits (sol en grands carreaux beige, murs en béton ciré, mur en pierres apparentes et pierre noire) qui affectent tout le rez-de-chaussée : entrée, bar, reprise et réhabilitation des WC handicapés, grandes salles de restauration...

Après la visite de ces importantes transformations, il semble nécessaire de se pencher sur le riche passé de ce bâtiment. C'est une histoire extraordinaire que celle de cet établissement et grâce à l'ouvrage de Bernard Freydiere et de Bernard Brun-Cosme : « un siècle de sports d'hiver » et aux précieux documents fournis par Paul et Nicole Prayer, et aussi Jean Garnier, il a pu être retracé son parcours depuis 1830.

C'est tout d'abord en 1830 la propriété de Barthélemy GI-RAUD, armurier, qui a deux enfants : Frédéric et Ménadore.

Ménadore se marie avec Auguste Freydiere, instituteur à Gresse.

Le 7 février 1862, le curé desservant le village de Gresse, Jean-Baptiste Bourg, achète cet immeuble et y fonde, 7 ans plus tard, et après 2 délibérations du Conseil Municipal de Gresse (en 1869 et en 1870) un couvent. C'est le 4 octobre 1876 que quatre religieuses, Françoise et Marie Chaduc, Louise Petit et Elise Martin, acquièrent ce bâtiment pour leur compte personnel et y créent une école de filles tout en prodiguant des soins aux malades de Gresse.



# Au fil des générations

## LA BELLE HISTOIRE DE L'HOTEL « LE CHALET » (SUITE)

Les sœurs vendent cette propriété le 24 juin 1903 à Emile Martin-Bellet, apiculteur. Emile Martin-Bellet engage des travaux très importants (création d'un étage supplémentaire, appartements de 6 et 4 pièces, et un maximum de confort : électricité, eau, bains-douches...)

Il pense au tourisme et s'engage dans cette voie avant d'être élu maire de Gresse. En 1914 il participe à une publicité publiée dans la revue du syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné, où l'établissement est connu sous le nom de « Chalet du Grand-Veymont ». Après la guerre, Emile Martin-Bellet fait échange avec Martial Garnier de leurs propriétés, l'un

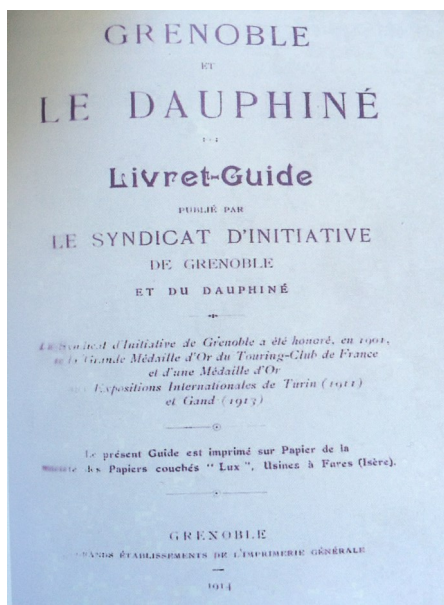


aux Grands Deux et l'autre dans notre Etablissement.

L'édifice retrouve un temps sa vocation d'école et Martial Garnier confie la gestion de celle-ci à Mme Legrand qui y ouvre un petit lycée climatique du nom de « Castel Montjoie ». Le travail y est rigoureux pour les

élèves qui reçoivent un solide enseignement jusqu'au baccalauréat ! Le dernier directeur de l'école, Monsieur Emile Martel en 1937 et 1938, y a rencontré son épouse, professeur d'anglais avec qui il eut 8 enfants. En 2002, Nicole Prayer se souvient que toute la famille Martel réservait l'Hôtel pour y fêter les noces de diamant du couple, couple qui se souvient avec grande émotion de la trame de leur vie passée au Castel Montjoie !

Martial Garnier a 2 filles : Gaby et Geo, qui ont été de grandes championnes de ski dans les années 30. Gaby épouse Henri Prayer de Chichilianne, Geo Milou de la Bâtie.



**LA GRAVE** (Altitude 1226 mètres)  
Le pays le plus pittoresque à visiter entre Grenoble et Briançon.  
Deservi par des services réguliers, automobiles, voitures ou traineaux selon la saison, correspondant avec le tracé des V. P. D.

**HOTEL DE LA MEIJE**  
— EN FACE LES GLACIERS —  
Confort Moderne. — 150 Chambres, 120 Hts. — Appartements pour Familles, dans villa séparée. — Pensions pour séjour, prix modérés  
Grande terrasse ombragée. Jeux de tennis et de boules  
On trouve à l'Hôtel : Automobiles, Voitures, Guites, Mulet pour Excursions, Auto-Garage avec mécanicien pour réparations  
GRAND CENTRE D'EXCURSIONS - VUE UNIQUE - STATION CLIMATIQUE  
English Spoken — Man spricht deutsch — Si parla Italiano

**JUGE, propriétaire** — Téléphone 2  
Ouvre tous les jours — Grand jardin situé en face l'Hôtel — Sports d'hiver

**PHOTO-ECHANGE**  
GRENOBLE — 15, Cours Berriat, 15 — GRENOBLE  
Fournitures générales photographiques  
Appareils — Plaques — Pellicules — Papiers — Produits  
TRAVAUX D'AMATEURS — CHAMBRE NOIRE — ARTICLES SOUVENIRS  
Expéditions régionales par retour du courrier

Centre de villégiature de GRESSE à 4200 m. d'alt.  
**CHALET DU GRAND-VEYMONT**  
Appartements de 6 et 4 pièces meublés dans le nord  
Type I. G. F. Eau potable sur toiture et 2. 5 à chaque appartement. Chauffage, électricité, gaz  
Merveilleusement situé — Vettes en correspondance avec le gare  
S'adresser à M. E. MARTIN-BELLET, propriétaire-apiculteur à GRESSE (Isère)

**HOTEL DE L'EUROPE**  
Place Grenette et rue Félix-Poulat — GRENOBLE  
CONFORT MODERNE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Ascenseur — Electricité — Salle de Bains  
**CHANARON, PROPRIÉTAIRE**  
Téléphone 10-94 — English Spoken

# Au fil des générations

## LA BELLE HISTOIRE DE L'HOTEL « LE CHALET » (SUITE)

En 1946 Gaby, Geo et Henri font progresser l'Hôtel Restaurant qui compte 17 chambres. La pension de famille le Chalet va devenir l'Hôtel Le Chalet. Outre la cuisine, des cours de couture y sont organisés pour les gens du pays.

Le fils d'Henri et Gaby, Paul, se passionne pour la cuisine et apprend son métier à Roche Bérenger, puis à la brasserie Helvetia à Grenoble et enfin à l'Alpe d'Huez. Le 1<sup>er</sup> janvier 1963 Nicole et Paul Prayer



s'installent à la direction de l'Hôtel.

En 1977 ils ouvrent une importante annexe, avec piscine, au pied de Bramfam et aménagent les Gélinittes avec 11 chambres.

Un autre important immeuble est construit il y a peu, abritant le personnel.

Depuis 1992 Cécile et Christophe, fils de Nicole et Paul, viennent assurer la relève, avec le même professionnalisme, la même sincérité et gentillesse que leurs aînés. Christophe, ancien du Lycée Hôtelier Lesdiguières et qui a acquis son savoir-faire tant de sa famille que de prestigieux stages, a obtenu en 2009, le

titre de maître-restaurateur, décerné par la Préfecture, assurant une garantie de cuisine artisanale à base de produits frais et faits-maison.

Gresse Info est heureux de souhaiter à l'ensemble de la famille Prayer, une belle réussite dans leurs nouveaux locaux qui respirent le bien-être et la sérénité.



# La vie des associations

## LA CASERNE DE GRESSE-EN-VERCORS EN 2016

La caserne de Gresse-en-Vercors est dotée d'un fourgon incendie, d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes, d'un véhicule tous usages et d'un véhicule de liaison.

### 67 départs d'engins ont été réalisés en 2016.

45 % des interventions ont eu lieu sur la commune, 14 % sur Château-Bernard, 12 % sur Monestier de Clermont et les 29 % restant sur le secteur du Trièves.

Elles sont réparties de la manière suivante : 69 % pour du

secours à personne, 14 % pour des incendies, 12 % pour des accidents de la circulation et 4% pour des interventions diverses (inondation, dégagement de voirie, dégagement d'ascenseur...)

Les interventions de 2016 sont en baisse de 30 % par rapport à celles de 2015.

L'effectif est composé de **11 sapeurs-pompiers** : 6 femmes et 5 hommes.

Les sapeurs-pompiers ont effectué 38 000 heures de disponibilité, soit une moyenne de 4 agents disponibles 7j/7j - 24h/24. Attention, il s'agit d'une moyenne....De grandes plages horaires en journée ne sont pas couvertes !!!

Chaque sapeur-pompier a également réalisé 40h de formation de maintien et de perfectionnement des acquis.

La caserne a fêté la Sainte-Barbe le samedi 19 novembre en présence de nombreux habitants de Gresse venus témoigner leur soutien et leur attachement à cette caserne.

***Les pompiers de Gresse profitent de ce bilan pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2017.***



# La vie des associations

## LA CASERNE DE GRESSE EN VERCORS RECRUTE

La caserne de Gresse-en-Vercors assure une réponse rapide et efficace à la demande de secours. Afin de renforcer son effectif, la caserne recrute des hommes et des femmes résidant sur la commune.

Du cadre à l'artisan, passant par l'étudiant ou la femme au foyer, tous les profils sont représentés au sein des casernes. On peut avoir une vie professionnelle et être SPV! Il faut avoir 16 ans au moins et 60 ans au plus.

De nouvelles dispositions nationales permettent d'élargir le recrutement aux personnes souhaitant faire **uniquement du secours à personnes** avec des contraintes de formations et d'aptitude physique très allégées. Le SDIS 38 offre la possibilité de recruter des agents uniquement "secouriste" sur 6 casernes du département dont celle de Gresse-en-Vercors.

Le temps consacré au service des autres, ne relève pas d'une logique économique. Toutefois, une indemnité est versée pour



le temps passé en intervention et pour les autres missions. Ces vacances ne sont pas impossibles. De plus, une prestation de fidélisation et de reconnaissance est mise en place, sous forme d'une prime annuelle dont le montant établi est en fonction de la durée de l'engagement, après 20 ans de service minimum et 55 ans d'âge.

Le sapeur-pompier volontaire, en donnant du temps pour les autres, démontre sa volonté et sa disponibilité. Ces valeurs sont souvent recherchées dans le monde du travail. De plus, cette fonction lui transmet une réelle expérience professionnelle. Les formations proposées sont également un atout pour élargir le champ des compétences.

Les systèmes informatiques permettent de programmer la disponibilité des sapeurs-pompiers : ceci rend plus souple la gestion du temps et optimise la distribution des secours. Des conventions peuvent être rédigées entre le SDIS de l'Isère et les employeurs afin de formaliser les règles de disponibilité.

**Pour plus de renseignements :**

Par courrier :

Caserne des sapeurs-pompiers  
318 route du Grand-Veymont  
38650 Gresse en Vercors.

Par mail :

[frederic.martin@sdis38.fr](mailto:frederic.martin@sdis38.fr)

Par tel : 04.76.27.97.61

D'autres informations sont également disponibles sur le site internet [www.sdis38.fr](http://www.sdis38.fr)

# CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Tous les cartons et briques alimentaires



Tous les emballages en plastique :  
pots, sacs et films souples,  
barquettes plastiques ou  
polystyrène...



Tous les flacons et  
bouteilles en plastique



Tous les emballages métalliques



## DECHETS : Simplification des consignes de tri

Depuis le mois de juin tous les emballages se trient, vous pouvez dorénavant mettre dans les colonnes de tri jaune tous les emballages en plastique : pots de yaourt, barquettes de viande ou encore films et sacs plastiques.

Afin de simplifier les consignes de tri et augmenter le recyclage, la Communauté de Communes du Trièves en partenariat avec 4 autres collectivités et la société de tri Athanor, a été retenue pour participer au projet pilote d'Eco emballages. Ce projet ne concerne que quelques collectivités en France, c'est pourquoi pendant quelques années les consignes de tri pourront varier d'une région à l'autre.

### Ce qui change pour vous !!

Plus besoin de se poser de questions pour les emballages en plastique.

Une seule consigne :

Tous les emballages sont à déposer dans les colonnes de tri /  
conteneur des emballages :

pot de yaourt, barquette en polystyrène, blister, pot de crème  
fraîche, barquette de fruits et légumes, bouteille, flacon, .....  
plus d'hésitation !

Attention nous parlons bien d'emballages en plastique et non d'objets  
en plastique. Tous les objets en plastique (cintre, tuyaux, jouets, .....)  
sont à déposer à la déchèterie s'ils sont volumineux.

### Ne lavez pas vos emballages :

Il suffit de bien vider les emballages. Les laver consomme de l'eau  
inutilement.

### Déposez vos emballages en vrac :

N'imbriguez pas les emballages entre eux. Arrivés au centre de tri, ils  
seront plus facilement séparés par matière pour permettre leur  
recyclage.

## + d'infos !

Communauté de Communes du Trièves  
Service déchets

04 76 34 11 22 / s.fillit@cdctrieves.fr

[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)